بسم الله الرحمن الرحيم

Constitution of the

University of Ottawa Muslim Students Association

Constitution de

l'Association des étudiants musulmans de l'Université d'Ottawa

TABLE OF CONTENTS - TABLE DES MATIÈRES

PREAMBLE - PRÉAMBULE **3**

STYLE GUIDE - GUIDE DE STYLE **4**

1 Logos 4
2 Fonts - Policies 5
3 Colours - Couleurs 6

POLICY MANUAL - MANUEL DES POLITIQUES **7**

1 Bilingualism - Bilinguisme 7
2 Gender Equity - Égalité des sexes 7
3 Discrimination and Harassment - Discrimination et harcèlement 7
4 Community Relations - Relations communautaires 7
5 Student Elections - Élections étudiantes 8
6 UOSU - SÉUO
7 Land Recognition\acknowledgment of the First Nations - Reconnaissance territoires des Premières Nations 8

OPERATING PROCEDURES - PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT **9**

1 Affiliated Organization - Organisation affiliée 9
2 Internal E-mail Communication - Communication interne par courriel 9
3 External E-mail Communication - Communication externe par courriel 9

BY-LAW NO.1 Aim and Purpose - Objectif et but **10**

BY-LAW NO.2 Membership - Adhésion **12**

BY-LAW NO.3 The Executive - L'exécutif **14**

BY-LAW NO.4 Elections - Élections **22**

BY-LAW NO.5 Committees - Comités **23**

BY-LAW NO.6 Amendments to the Constitution - Amendments à la Constitution **24**

AMENDMENT RECORD - ENREGISTREMENT DE LA MODIFICATION **24**

BY-LAW NO.7 Collaboration Policy **25**

BY-LAW NO.8 Khutbah/Friday Sermon Policy **34**

BY-LAW NO.9 Marketing and Social Media Policy **36**

PREAMBLE - PRÉAMBULE

We, the members of the University of Ottawa community who identify with the Islamic faith, recognize the necessity to assert our needs and advocate for them with a united and singular voice; and to that end hereby establish an organization known as the University of Ottawa Muslim Students Association (UOMSA), hereinafter “the Association”.

The Association recognizes its position as a club registered with the University of Ottawa Student Union (UOSU), hereinafter “the Union”.

Nous, les membres de la communauté de l'Université d'Ottawa qui nous identifions à la foi islamique, reconnaissons la nécessité d'affirmer nos besoins et de les défendre d'une voix unie et singulière; et à cette fin, établir une organisation connue sous le nom d'Association des étudiants musulmans de l'Université d'Ottawa (AÉMUO), ci-après «l'Association».

L'Association reconnaît sa position en tant que club inscrit auprès de le syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa (SÉUO), ci-après «le syndicat».

STYLE GUIDE - GUIDE DE STYLE

In order to ensure consistency and professionalism in the public image of the UOMSA the official style is to be used by the Executive Council and all committees, subcommittees, or any other directly affiliated branch of the Association.

Afin de s’assurer de la cohérence et du professionnalisme quand à l'image publique de l'AÉMUO, le style officiel doit être utilisé par le Conseil exécutif et tous les comités, sous-comités, ou de toute autre branche directement affiliée de l'Association.

1 Logo

The official emblem of the UOMSA is primary visual identity of the organization and is inspired by the official emblem of the University of Ottawa. The emblem combines the identifiable façade of Tabaret Hall in the form of a minimalist representation. The dome above Tabaret Hall is stylized and reinterpreted as the cupola of a mosque and is mounted by two minarets. This stylized reinterpretation and addition of the dome and minarets of a mosque along with the façade of Tabaret Hall create a contemporary visual identity representing the community of students, faculty, and staff at the University of Ottawa that identify with the Islamic faith.

L'emblème officiel de l'AÉMUO est l'identité visuelle principale de l'organisation et s'inspire de l'emblème officiel de l'Université d'Ottawa. L'emblème combine la façade du pavillon Tabaret identifiable sous la forme d'une représentation minimaliste. Le dôme au-dessus du pavillon Tabaret est stylisé et réinterprété comme la coupole d'une mosquée et est monté par deux minarets. Cette réinterprétation stylisée et l'ajout de la coupole et les minarets d'une mosquée ainsi que la façade du pavillon Tabaret créer une identité visuelle contemporaine représentant la communauté des étudiants, les professeurs et le personnel de l'Université d'Ottawa qui identifient avec la foi islamique.

The secondary visual identity of the UOMSA is the logotype. The logotype is the brand image of the UOMSA and identifies the organization; it consists of the acronym of the organization in the official logotype font with the letter 'o' modified and defaced with the official emblem.

L'identité visuelle secondaire du l'AÉMUO est le logotype. Le logo est l'image de marque de l'AÉMUO et identifie l'organisation; il se compose de l'acronyme de l'organisation dans la police Logotype officiel avec la lettre « o » modifiée et défiguré avec l'emblème officiel.

UOMSA

University of Ottawa
Muslim Student Association

2 Fonts - Polices

In order to ensure continuity and consistency in the image of the UOMSA, the official fonts to be used in all publications and official documentation are listed here.

Sans Serif
Primary font: Myriad Pro
Secondary font: Helvetica

Serif
Primary font: Minion Pro
Secondary font: Times New Roman

The logotype is created using the official logotype font, evolution, available for free online via various free font websites.

Afin d'assurer la continuité et la cohérence de l'image de l'AÉMUO, les polices officielles à utiliser dans toutes les publications et la documentation officielle sont listées ici.

Sans Serif
Police principale: Myriad Pro
Police secondaire: Helvética

Serif
Police primaire: Minion Pro
Police secondaire: Times New Roman

Le logo est créé à l'aide de la police logotype officielle, l'évolution, disponible gratuitement en ligne via différents sites de police gratuits.

3 Colours - Couleurs

The official colors of the UOMSA are up to the discretion of the current communications officer, with direction from the acting executive team.

Primary Colour: #0a1739
Secondary Colours: #cf4932, #f9e4b7

Les couleurs officielles de l''AÉMUO sont laissées à la discrétion de l'agent de communication actuel, sous la direction du cadre exécutif par intérim.

Couleurs Primaire: #0a1739
Couleurs Secondaires: #cf4932, #f9e4b7

POLICY MANUAL - MANUEL DES POLITIQUES

1 Bilingualism - Bilinguisme

The UOMSA and its executive will work to promote the equal use of both official languages of Canada, the University of Ottawa, and the University of Ottawa Student Union at all levels where the Association is active.

L'AÉMUO et son cadre exécutif travailleront à promouvoir l'utilisation égale des langues officielles du Canada, de l'Université d'Ottawa et le syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa à tous les niveaux où l'Association est active.

2 Gender Equity - L'égalité des sexes

The UOMSA supports equity between genders.
The UOMSA encourages the use of non-discriminatory language.

L'AÉMUO soutient l'équité entre les sexes.
L'AÉMUO encourage l'utilisation d'un langage non discriminatoire.

3 Discrimination and Harassment - Discrimination et harcèlement

The UOMSA will strive to promote a safe and inclusive campus in which all students, faculty, and staff can enjoy without fear of discrimination, harassment, or the abrogation of human rights.

L'AÉMUO travaille en promouvoir un campus sécuritaire et inclusif où tous les étudiants, les professeurs et le personnel peut profiter sans crainte de la discrimination, le harcèlement ou l'abrogation des droits de l'homme.

4 Community Relations - Relations communautaires

As the representative of Muslim youth in the University of Ottawa community, the UOMSA will work to build positive working relationships with other youth led and youth oriented organizations in the National Capital Region and beyond in order to lend its support and expertise to others working towards goals in common with the UOMSA and to learn from the experiences and expertise of those organizations.

En tant que représentant de la jeunesse musulmane dans la communauté de l'Université d'Ottawa, l'AÉMUO travaillera à établir des relations de travail positives

avec d'autres organisations orientées vers les jeunes et les jeunes dans la région de la capitale nationale et au-delà pour apporter son soutien et son expertise à d'autres personnes travaillant vers des objectifs en commun avec l'AÉMUO et d'apprendre de l'expérience et de l'expertise de ces organisations.

5 Student Elections - Élections étudiantes

The UOMSA recognizes the importance of engaging in student life on campus including the need to advocate on behalf of, and in the best interest of, Muslim students. To that end, the Association will promote participation in the annual election of the Student Federation of the University of Ottawa and will encourage members to submit nominations.

The UOMSA will endorse candidates whom it feels will best advocate for and help work towards the goals and interests of the Association. This list will be prepared and approved by the Executive Council and publically released no later than 7 consecutive days prior to the first day of elections.

L'AÉMUO reconnaît l'importance de s'engager dans la vie étudiante sur le campus, y compris la nécessité de plaider pour le compte et le meilleur intérêt des étudiants musulmans. À cette fin, l'Association encouragera la participation à l'élection annuelle de la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa et encouragera les membres à soumettre des candidatures.

L'AÉMUO appuiera les candidats qu'elle estime préféré et aide à travailler pour atteindre les buts et les intérêts de l'Association. Cette liste sera préparée et approuvée par le Conseil exécutif et publiée publiquement au plus tard 7 jours consécutifs avant le premier jour des élections.

6 University of Ottawa Students' Union - Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa

As a registered club of the UOSU, the UOMSA will pursue positive working relationships with the Executive of the UOSU where the two organizations see mutual benefit.

En tant que club social de la SÉUO, l'AÉMUO poursuivra des relations de travail positives avec l'exécutif de la SÉUO où les deux organisations voient un avantage mutuel.

OPERATING PROCEDURES - PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

1 Affiliated Organizations

The UOMSA works in close relation with affiliated youth oriented organizations and other associations. All communication between the UOMSA and these affiliated organizations must be conducted through the President and one other member of the Executive. The second contact will be selected by the Executive from amongst them and will be selected according to gender parity, i.e. will not be of the same gender as the President.

L' AÉMUO travaille en relation étroite avec les organisations de jeunesse affiliées et d'autres associations. Toutes les communications entre l'AÉMUO et ces organisations affiliées doivent être menées par le président et un autre membre de l'exécutif. Le deuxième contact sera choisi par l'exécutif parmi eux et sera sélectionné en fonction de la parité entre les sexes, c'est-à-dire ne sera pas du même genre que le président.

2 External Electronic Communication

Members of the executive have an organizational email account (x@uomsa.ca) assigned to their position to be used for external communication.

All publications distributed to the general electronic mailing list must be approved by both the Communications Officer and the President.

Electronic publication on the official UOMSA accounts on social media must be made by the Communications Officers, President, or any other member delegated by the Communications Officer and President.

Les membres de l'exécutif ont un compte de courrier électronique d'organisation (x@uomsa.ca) affecté à leur poste pour être utilisé pour la communication externe.

Toutes les publications distribuées à la liste de diffusion électronique générale doivent être approuvées par l'agent des communications et le président.

La publication électronique sur les comptes officiels de l'UOMSA sur les médias sociaux doit être faite uniquement par les agents des communications, le président ou tout membre délégué à cette autorité conjointement par l'agent des communications et le président.

BY-LAW NO. 1

Aim and Purpose - Objectif et but

1.1
Aim and Purpose - Objectif et but

The aim and purpose of the UOMSA is to serve Muslims at the University of Ottawa in accordance to the teachings of Islam:

- Conduct religious, social and other activities in the best traditions of Islam and in accordance with Qur'an and Prophetic Tradition (Sunnah) as understood by the scholars of our tradition
- Establish and strengthen amicable relations between Muslims and non-Muslims;
- Endeavour to make Islamic teachings known to interested non-Muslims.

Le but et le but de l' AÉMUO est de servir les musulmans à l'Université d'Ottawa conformément aux enseignements de l'Islam:

- Mener des activités religieuses, sociales et autres dans les **meilleures** traditions de l'Islam et en accord avec le Coran et la Tradition Prophétique (Sunnah) telles qu'elles sont comprises par les savants de notre tradition.
- Établir et renforcer les relations amicales entre musulmans et non-musulmans;
- Efforcer de faire connaître les enseignements islamiques aux non-musulmans intéressés.

1.2
Inclusiveness - Inclusion

1.2.1
UOMSA operates as a not-for-profit and nonpartisan organization. The Association encourages and enables Muslims to contribute individually and collectively toward improving quality of life in the campus community and beyond in conformity with Islamic principles and beliefs.

The Association avoids any practices that are contrary to Islam in order to create an atmosphere conducive to the strengthening bonds among Muslim students.

L'AÉMUO fonctionne comme une organisation à but non lucratif et non partisan. L'Association encourage et permet aux musulmans de contribuer individuellement

et collectivement à améliorer la qualité de vie dans la communauté du campus et au-delà, conformément aux principes et croyances islamiques.

L'Association évite toute pratique contraire à l'islam afin de créer une atmosphère propice au renforcement des liens fraternels entre les étudiants musulmans.

1.2.2

The UOMSA does not tolerate any actions or beliefs of any individual or group of individuals that discriminate against, demean or disparage the firmly held beliefs and traditions of any peoples or creeds.

L'AÉMUO ne tolère aucune action ou croyance à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus discriminant, dégradant ou dénigrant les croyances et les traditions de tous les peuples et croyances.

1.2.3

The Association will refrain from engaging in any non-UOSU political affiliation or endorsement.

L'Association s'abstenir de toute affiliation ou approbation politique non SÉUO.

BY-LAW NO. 2

Membership - Adhésion

2.1
Members - Membres

There are two types of membership of the Association: general members and voting members

Il existe deux types d'adhésion à l'Association: membres généraux et membres votants

2.1.1
A general member is any student, faculty, or staff member of the University of Ottawa that partakes of any UOMSA service or activity and/or wishes to be a member of the Association, and agrees to abide by the Constitution and generally accepted practices of the UOMSA.

Un membre général est un étudiant, une faculté ou un membre du personnel de l'Université d'Ottawa qui participe à tout service ou activité AÉMUO et / ou souhaite être membre de l'Association et accepte de se conformer à la Constitution et aux pratiques généralement acceptées de l'AÉMUO.

2.1.2.
A voting member is any student, faculty, or staff member of the University of Ottawa that wishes to be a member of the Association, and agrees to abide by the Constitution and generally accepted practices of the UOMSA.

Un membre votant est un étudiant, une faculté ou un membre du personnel de l'Université d'Ottawa, souhaite être membre de l'Association et accepte de se conformer à la Constitution et aux pratiques généralement acceptées de l'AÉMUO.

2.2
Individual Members -Membres individuels

2.2.1
Each membership period extends from a week after committees are finalized by the acting executives, every fall term and summer term.

Acquisition or renewal of voting membership for each new membership period is available beginning on the first day of March in the same calendar year preceding the start of the membership period.

Chaque période d'adhésion s'étend une semaine après la finalizations des comités par les executives courant pendant les trimestres d'été et d'automne.

L'acquisition ou le renouvellement de l'adhésion au vote pour chaque nouvelle période d'adhésion est disponible à compter du premier jour de mars de la même année civile précédant le début de la période d'adhésion.

2.2.2
Voting members are entitled to call a referendum related to any Association rule, action, or issue and may overrule a decision of executive related to that referendum provided that referendum has obtained a minimum of a two-thirds majority. In order to call a referendum a member must successfully obtain a petition with signatures of (150) hundred MSA voting members.

Les membres votants ont le droit d'appeler un référendum relatif à toute règle, action ou problème de l'Association et peuvent annuler une décision de l'exécutif concernant ce référendum à condition que le référendum ait obtenu au moins une majorité des deux tiers. Pour appeler un référendum, un membre doit réussir une pétition avec des signatures de (150) cent membres votants de AÉM.

BY-LAW NO. 3

The Executive - L'exécutif

3.1
Composition

The Executive is composed of nine (9) members - L'exécutif est composé de neuf (9) membres:

- President - Président
- Vice President, Brothers - Vice-président, Frères
- Vice President, Sisters - Vice-président, Sœurs
- Finance Officer - Agent financier
- Marketing Officer - Agent de marketing
- Services Officer - Agent des services
- Events Officer - Agent des événements
- Administrative Officer - Agent administratif
- Student Support Officer - Agent de soutien aux étudiants

Members of the Executive must be elected in accordance with By-Law No. 5 and must be a Muslim student, practicing Islam in accordance with the Qur'an and Tradition of the Messenger of God, Muhammad, *Peace be upon him*.

Les membres de l'exécutif doivent être élus conformément au Règlement n ° 5 et doit être un étudiant musulman, pratiquant l'islam selon le Coran et la Tradition du Messager de Dieu, Muhammad, *paix soit sur lui*.

3.2
Term - Terme

Each member of the Executive shall assume office on the first week-day of the month of May in the year of election and shall hold office until the last week-day of the month of April in the following calendar year.

3.2.1
Resignation - Démission

A member of the Executive may offer resignation to the remainder of the Executive. The resignation shall be effective immediately upon reception of the letter of resignation by the President, or in the case of resignation by the President, by both of the two Vice Presidents.

Un membre de l'exécutif peut proposer une démission au reste de l'exécutif. La démission entrera en vigueur dès réception de la lettre de démission par le Président, ou en cas de démission par le Président, par les deux Vice-Présidents.

3.2.2
Impeachment - Mise en accusation

A member of the Executive may be impeached upon ceasing to fulfil the requirements for membership in the Executive as outlined in section 3.1.

Un membre de l'exécutif peut être mis en accusation dès qu'il cesse de remplir les conditions d'adhésion à l'exécutif, comme indiqué à la section 3.1.

(1) Any member of the club who commits an act negatively affecting the interests of the club and its members may be given notice of impeachment; (2) The impeached individual shall have the right to defend their actions; and, (3) A two-thirds (2/3) majority vote of members present will result in the removal of the impeached individual from the club and the loss of any privileges associated with the club.

(1) Tout membre du club qui commet un acte portant atteinte aux intérêts du club et de ses membres peut être averti de la destitution; (2) L'individu mis en accusation a le droit de défendre ses actions; (3) Un vote à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents entraînera la retraite de la personne mise en accusation du club et la perte de tous les privilèges associés au club.

3.2.3
Term Limits - Limites de durée

Any individual may hold a single office for a maximum of two (2) consecutive terms, each term consisting of 12 months.

Toute personne peut occuper un seul poste pour un maximum de deux (2) mandats consécutifs, chaque terme étant de 12 mois.

3.3
President - Président

The President is the chair of the Executive and is responsible for upholding the mandate and principles of the Association at all times and ensuring the proper functioning of the Association. The President holds signing authority for the Association.

The President has the responsibility to:

- Oversee all administrative matters of the Association;
- Assume the duties of any member of the Executive in the case of impeachment until such time as the position can be filled in accordance with By-Law No. 5;
- Receive updates and briefings regarding all activities, events, actions, and communications of the Association in order to ensure uniformity and logistical coordination;
- Represent the Association in all external matters including with the UOSU, the administration of the University of Ottawa, all levels of Government and with all media outlets both on- and off-campus; and
- Establish working relationships with all other Muslim associations on campus along with the Communications Officer.
- The authority to suspend the activities of any committee if it is acting in contravention to its stated mandate as in By-Law No. 7 or if otherwise deemed necessary by the Executive.

In the case of crisis or conflict, the President, with council from the executives, has the authority to suspend all activities of the Association until such time as the crisis or conflict has passed or has been settled.

En cas de crise ou de conflit, le Président, avec le conseil des cadres, a le pouvoir de suspendre toutes les activités de l'Association jusqu'à ce que la crise ou le conflit soit passé ou ait été réglé.

Le président est chargé de:

- Superviser toutes les questions administratives de l'Association;
- Assurer la création des prières hebdomadaires du vendredi et avoir un pouvoir exclusif sur la sélection de l'orateur;
- Assumer les fonctions de tout membre de l'Exécutif en cas d'incapacité jusqu'à ce que le poste puisse être comblé conformément au Règlement No 5;
- Recevoir des mises à jour et des briefings concernant toutes les activités, les événements, les actions et les communications de l'Association afin d'assurer l'uniformité et la coordination logistique;
- Représenter l'Association dans toutes les questions externes, y compris avec la SEUO, l'administration de l'Université d'Ottawa, tous les paliers de gouvernement et tous les médias à la fois sur le campus et hors campus; et

- Établir des relations de travail avec toutes les autres associations musulmanes sur le campus avec l'agent des communications.
- Le pouvoir de suspendre les activités de tout comité s'il agit en contravention de son mandat déclaré comme dans le règlement no 7 ou s'il le juge nécessaire par l'exécutif.

En cas de crise ou de conflit, le Président a le pouvoir de suspendre toutes les activités de l'Association jusqu'à ce que la crise ou le conflit soit passé ou a été réglé.

3.4
Vice Presidents

There shall be two Vice Presidents each term: a Brothers' Vice President, and Sisters' Vice President.

The Vice Presidents are mandated to assist the President in overseeing the organization and ensuring administrative and logistical coordination across the Association and all committees and subcommittees.

Assuming the duties of the President in case of impeachment until such time as that position can be filled in accordance with By-Law No.

At their own discretion, the Vice Presidents shall distribute amongst themselves, the various internal and external affairs responsibilities as well as the role of " VP Brothers' " and " VP Sisters' ".

Il y aura deux vice-présidents pour chaque exécutif: vice-président, frères et vice-président, soeurs.

Les vice-présidents ont le mandat d'aider le président à superviser l'organisation et à assurer la coordination administrative et logistique dans l'ensemble de l'association et tous les comités et sous-comités.

En supposant les devoirs du président en cas d'incapacité jusqu'à ce que ce poste puisse être comblé conformément au règlement n °

À leur discrétion, les vice-présidents distribueront entre eux, les différentes responsabilités des affaires internes et externes, ainsi que le rôle des « VP frères » et « sœurs » VP.

3.4.1

External affairs - Affaires Externes

External affairs responsibilities include:

- Assisting the President in external communications and public representation of the Association.
- Seeking, maintaining, and managing relationships with the Clubs, Associations and Organizations outside of campus

Les responsabilités en matière d'affaires extérieures comprennent:

- Aider le Président dans les communications externes et la représentation publique de l'Association.
- Chercher, maintenir et gérer des relations avec les Clubs, Associations et Organisations en dehors du campus

3.4.2
Internal affairs - Affaires Internes

Internal affairs responsibilities include:

- Seeking, maintaining, and managing relationships with the UOSU, UOSU clubs, administration of the University of Ottawa, and affiliated organizations.

Les responsabilités en matière d'affaires intérieures comprennent:

- A la recherche, le maintien et la gestion des relations avec les clubs de la SÉUO, la SÉUO, l'administration de l'Université d'Ottawa, et les organisations affiliées.

3.5
Financial Officer - Agent financier

The Financial Officer is the Treasurer and holds signing authority, along with the President for the Association's bank account and is responsible for all accounts and balances of the Association.

L'agent financier est le trésorier et détient le pouvoir de signature, ainsi que le président du compte bancaire de l'Association et est responsable de tous les comptes et soldes de l'Association.

3.5.1
Budget

The Financial Officer must:

- Track all financial transactions of the Association including any and all revenues, expenses, debits and credits
- Prepare a budget update for each semester, to be presented to the Executive.

L'agent financier doit:

- Suivre toutes les transactions financières de l'Association, y compris tous les revenus, dépenses, débits et crédits;
- Préparez un dossier financier après chaque événement à l'exécutif
- Représenter l'Association aux réunions budgétaires de la UOSU;
- Préparez une mise à jour budgétaire pour chaque semestre d'automne, qui sera présentée à l'exécutif. Le budget du semestre d'automne comprend toutes les informations financières pour les semestres de printemps et d'été précédents; et
- Préparez une mise à jour budgétaire pour chaque semestre hivernal, qui sera présenté à l'exécutif au plus tard le dernier jour du mois de mai de la même année civile.

3.5.2
Other duties - Autres tâches

The Financial Officer is responsible for collection and accounting of all donations received by the Association

The Financial Officer must be notified of all fundraising activities and events.

L'agent financier est responsable de la collecte et de la comptabilisation de tous les dons reçus par l'Association

L'agent financier doit être informé de toutes les activités et événements de collecte de fonds.

3.6
Services Officer - Agent des services

The Services Officer maintains all designated multi-faith and prayer spaces on campus and is responsible for the distribution of resources related to the Islamic faith, upon request.

L'agent des services maintient tous les espaces de prière et de prière désignés sur le campus et est responsable de la distribution des ressources liées à la foi islamique, sur demande.

3.6.1
Friday Prayer - Prière du vendredi
The Services Officer prepares and manages the weekly Friday Prayer, maintains and coordinates speakers as approved by the President.

L'agent des services prépare et gère la prière hebdomadaire du vendredi, maintient et coordonne les orateurs, tel qu'approuvé par le président.

3.7
Events Officer - Agent des événements

The Events Officer oversees and ensures the proper management and coordination of all Association events and activities organized by the Executive.

The Events Officer is responsible for:

- Acting as the chief coordinator of all activities of the Association during 101 Week at the beginning of each Fall semester
- Acting as the chief coordinator of Islam Awareness Week.

L'agent des événements supervise et assure la bonne gestion et la coordination de tous les événements et activités organisés par l'exécutif.

L'agent des événements est responsable de:

- Agir en tant que coordinateur en chef de toutes les activités de l'Association pendant la semaine 101 au début de chaque semestre d'automne
- Agir en tant que coordinateur en chef de la semaine de sensibilisation à l'islam.

L'agent des événements supervise et assure la bonne gestion et la coordination de tous les événements et activités organisés par l'exécutif.

3.8
Communications Officer - Agent de Communication

The Communications officer is responsible for:

- Maintaining, monitoring, and updating the Association website at http://www.uomsa.ca; and
- Monitoring and using various media to improve the online presence of the organization including the use of blogs and social networking to create and promote a sense of community among members
- Supervising and finalizing work done by the marketing committee
- Creating a weekly newsletter to be distributed to the membership to keep members informed of the events and activities of the Association;
- Managing and growing the Association's mailing list

L'agent informatique est responsable de:

- Maintenir, surveiller et mettre à jour le site Web de l'Association à http://www.uomsa.ca; et
- Surveiller et utiliser différents médias pour améliorer la présence en ligne de l'organisation, y compris l'utilisation de blogs et de réseaux sociaux pour créer et promouvoir un sentiment de communauté parmi les membres
- Supervision et finalisation du travail effectué par le comité de commercialisation
- Création d'une newsletter hebdomadaire à distribuer aux membres pour informer les membres des événements et des activités de l'Association;
- Gérer et développer la liste de diffusion de l'Association

3.9
Administrative Officer - Agent administratif

The Administrative Officer is responsible for organizing and carrying out all clerical duties and internal communication within the Executive including:

- Recording meeting minutes;
- Managing all reservation and booking requests; and
- Providing administrative support to the Executive
- Overseeing committee formation

L'administrateur est responsable de l'organisation et de l'exercice de toutes les fonctions de bureau et de la communication interne au sein de l'exécutif, y compris:

- Enregistrement des procès-verbaux des réunions;
- Gérer toutes les demandes de réservation et de réservation; et
- Fournir un soutien administratif à l'exécutif

3.10
Senior Advisor

The Senior Advisor is a non-voting non-Executive member of the Association who is appointed by the President at their own discretion through appropriate means. The President reserves the right to terminate the position or appoint a different Senior Advisor should the need arise. Majority consensus by the Executive Council is recommended. The Senior Advisor must have served in an Executive position during the preceding years (preferably a President, Vice President Brothers/Sisters, or longstanding Executive) and must have proven to have sufficient leadership experience in the Association. Responsibilities include:

- Serve on the Executive Council in an advisory capacity with regards to regular functions of the UOMSA, sharing knowledge and context based on their experience and networks;
- Help manage all appeals to the UOMSA Executive Council, including those that arise within members of the UOMSA or between the UOMSA and other organizations;
- Develop and improvise strategies to enhance work ethic among UOMSA members; and
- Assist with any other functions as determined by the President or the Executive Council, including the management of programs, services, and internal and external communications.

Le conseiller principal est un membre non exécutif de l'association, sans droit de vote, qui est nommé par le président à sa propre discrétion par des moyens appropriés. Le président se réserve le droit de mettre fin au poste ou de nommer un autre conseiller principal en cas de besoin. Un consensus majoritaire du Conseil exécutif est recommandé. Le conseiller principal doit avoir occupé un poste de direction au cours des années précédentes (de préférence un président, un vice-président Frères/Sœurs ou un dirigeant de longue date) et doit avoir prouvé qu'il possède une expérience suffisante de la direction de l'association. Les responsabilités comprennent :

- Servir au Conseil exécutif à titre consultatif en ce qui concerne les fonctions régulières de l'UOMSA, en partageant les connaissances et le contexte en fonction de leur expérience et de leurs réseaux ;

- Aider à gérer tous les appels au Conseil exécutif de l'UOMSA, y compris ceux qui surviennent au sein des membres de l'UOMSA ou entre l'UOMSA et d'autres organisations ;
- Développer et improviser des stratégies pour améliorer l'éthique du travail parmi les membres de l'UOMSA ; et
- Aider à toute autre fonction déterminée par le Président ou le Conseil exécutif, y compris la gestion des programmes, des services et des communications internes et externes.

3.11
Collective Responsibility - Responsabilité collective

Notwithstanding the specific responsibilities and duties distributed to individual members of the Executive, explicitly listed in sections 3.3 to 3.10, all duties are the collective responsibility of the Executive and all members of the Executive bear the collective responsibility to ensure that they are achieved.

Nonobstant les responsabilités et les devoirs spécifiques distribués aux membres individuels de l'Exécutif, énumérés explicitement dans les sections 3.3 à 3.10, tous les devoirs relèvent de la responsabilité collective de l'Exécutif et tous les membres de l'exécutif assument la responsabilité collective de s'assurer qu'ils sont atteints.

3.12 Liaisons

Each Executive will be assigned as a Liaison to a committee, with the responsibility of communication within the Committee and Executive.

Chaque exécutif sera désigné comme un agent de liaison à un comité, ayant la responsabilité de la communication au sein du comité et de l'exécutif.

BY-LAW NO. 4

4.1
Elections Committee - Comité des élections

1. Elections for the executive will take place in March of each year after Islam Awareness Week
2. The length of the mandate of executive members is from the first week-day in April to the last week-day of March of the following year.
3. The executive positions will be open to members of the club who are students at the University of Ottawa.
4. Elections will take place during a meeting on a date determined by the executive. This date must be set and conveyed to club members no less than two weeks in advance along with a call for members to submit their candidacy for the available executive positions
5. Candidates for executive positions must convey their interest in a particular position to the current executive no less than one week before the voting date. Candidates also have the opportunity to submit a platform for the position, which will be circulated to club members prior to the vote. In the event that there is nobody contesting the any one of the executive positions in advance of the vote, interested persons may indicate their interest in the position at the elections meeting.
6. During the election, each club member will have one (1) vote for each executive position. This vote will be secret.
7. The President of the club may only vote in the event of a tie.
8. The winner for each position will be the candidate with the greatest number of votes. In the case of a tie, the President shall cast the deciding vote.
9. The outgoing Executive Council will nominate members of the Association to fill the President position. The name of the nominee/nominees will be officially conveyed to the Elections Committee only if the following nominee receives the 'minimum satisfactory votes'. Successful nominees will run a public election through the Elections Committee. Minimum satisfactory votes is defined as the number of execs divided by 2 and rounded down if it's a fraction. This includes the candidate's own vote. Eg. If there are 9 execs. Then 9/2=4.5, rounded down to 4; Thus minimum satisfactory votes are 4 (including candidate's own vote).

1. Les élections pour l'exécutif auront lieu en mars de chaque année
2. La durée du mandat des membres exécutifs va du 1er mai au 30 avril de l'année suivante.
3. Les postes de direction seront ouverts aux membres du club qui sont étudiants

à l'Université d'Ottawa.
4. Les élections auront lieu au cours d'une réunion à une date déterminée par le exécutif. Cette date doit être fixée et transmise aux membres du club pas moins de deux semaines à l'avance avec un appel aux membres pour soumettre leur candidature pour le postes de direction disponibles
5. Les candidats aux postes de direction doivent manifester leur intérêt pour un poste à l'exécutif actuel au moins une semaine avant la date du scrutin.
Les candidats ont également la possibilité de soumettre une plate-forme pour le poste, qui sera distribué aux membres du club avant le vote. Dans le cas où il y a personne ne conteste l'un quelconque des postes de direction avant le vote, les personnes intéressées peuvent indiquer leur intérêt pour le poste lors des élections réunion.
6. Pendant l'élection, chaque membre du club aura un (1) vote pour chaque poste de direction. Ce vote sera secret.
7. Le président du club ne peut voter qu'en cas d'égalité.
8. Le gagnant de chaque poste sera le candidat ayant le plus grand nombre de votes. En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.
9. Le Conseil exécutif sortant nommera des membres de l'Association pour occuper le poste de Président. Le nom du/des candidat(s) sera officiellement transmis au Comité des élections seulement si le candidat suivant reçoit le "minimum de votes satisfaisants". Les candidats retenus organiseront une élection publique par l'intermédiaire du comité des élections. Le nombre minimum de votes satisfaisants est défini comme le nombre d'exécutifs divisé par 2 et arrondi à l'inférieur s'il s'agit d'une fraction. Cela inclut le vote du candidat lui-même. Par exemple, s'il y a 9 exécutifs. Alors 9/2=4.5, arrondi à 4 ; Ainsi les votes minimums satisfaisants sont 4 (y compris le vote du candidat).

4.2
Elections Committee

This committee will be responsible for managing and carrying out the annual general elections and any by-elections as necessary. The Elections Committee will be responsible for determining rules and procedures for each election cycle.

The Elections Committee will be led by one director to be appointed at the beginning of the Executive term and may not include any member of the Executive, Advisory Committee or any voting member of the Association who wishes present candidacy for an Association office.

In the event of an incident or serious complaint, the UOMSA has the right to impeach the elections head after a consensus from the rest of the executives. Conflict of interests within the Election Committee are not allowed.

Ce comité sera responsable de la gestion et de l'exécution des élections générales annuelles et des élections partielles si nécessaire. Le Comité des élections sera chargé de déterminer les règles et procédures pour chaque cycle électoral.

Le Comité des élections sera dirigé par un administrateur qui sera nommé au début du mandat de l'Exécutif et ne pourra inclure aucun membre du Comité exécutif, comité consultatif ou un membre votant de l'Association qui souhaite présenter sa candidature à un bureau de l'Association.

En cas d'incident ou de plainte grave, l'AÉMUO a le droit de destituer le président des élections après un consensus du reste de l'équipe de direction. Les conflits d'intérêts au sein du comité d'élection ne sont pas autorisés.

4.3
Vacancy in the Executive

In the event that a vacant Executive position exists during the year, the Executives reserve the right to conduct any selection process that they deem appropriate and fair to fill the respective Executive position, whether through holding a by-election or conducting non-electoral selection procedures. The nature of the selection procedures to be conducted remains at the sole discretion of the Executives.

Dans l'éventualité où un poste de direction serait vacant au cours de l'année, les dirigeants se réservent le droit de mener tout processus de sélection qu'ils jugent approprié et équitable pour combler le poste de direction en question, que ce soit en organisant une élection partielle ou en menant des procédures de sélection non électorales. La nature des procédures de sélection à mener reste à la seule discrétion des dirigeants.

BY-LAW NO. 5

Committees - Comités

The Association must form the following standing committees at the beginning of each Executive term. The Association may also strike committees on an *ad-hoc* basis at any time during the year.

L'Association doit constituer les comités permanents suivants au début de chaque mandat exécutif. L'Association peut également organiser des comités sur une base ponctuelle à tout moment de l'année.

BY-LAW NO. 6

Amendments to the Constitution - Modifications à la Constitution

(1) Amendments to the constitution must win a two-thirds majority vote of the execs, directors, and directorship members who attend the constitution amendment meeting; and (2) An amendment to the constitution must be approved by the UOSU Clubs Committee, which must be presented with a typed copy of the proposed amendment as well as typed minutes from the meeting when the amendment was passed in order to prove that the amendment was passed. The Clubs Committee may decertify a club should it fail to

Article 6 – Meetings (1) At least two general meetings shall be held during the school year, including the Annual General Meeting; and, (2) Members will be informed of each of these meetings at least seven (7) days in advance

(1) Les amendements à la constitution doivent remporter un vote à la majorité des deux tiers des membres présents; (2) Une modification à la constitution doit être approuvée par le comité des clubs de la SÉUO, qui doit recevoir une copie dactylographiée de la modification proposée ainsi qu'un procès-verbal dactylographié de la réunion lorsque la modification a été adoptée afin de prouver que la modification a été réussi. Le comité des clubs peut révoquer un club s'il ne parvient pas à

Article 6 - Réunions (1) Au moins trois assemblées générales doivent être tenues au cours de l'année scolaire, y compris l'assemblée générale annuelle; (2) Les membres seront informés de chacune de ces réunions au moins sept (7) jours à l'avance

BY-LAW NO.7

Collaboration Policy - Politique de collaboration

7.0 Organizations - Les organisations

As the representative of Muslim youth in the University of Ottawa community, the UOMSA will work to build positive working relationships with other youth-led and youth-oriented organizations in the National Capital Region and beyond in order to lend its support and

expertise to others working towards goals in common with the UOMSA and to learn from the experiences and expertise of those organizations.

Local Organizations - Les organisations locales

En tant que représentante de la jeunesse musulmane au sein de la communauté de l'Université d'Ottawa, l'UOMSA s'efforcera d'établir des relations de travail positives avec d'autres organismes dirigés par des jeunes et axés sur les jeunes dans la région de la capitale nationale et ailleurs afin d'apporter son soutien et son expertise à ceux qui travaillent en commun avec elle et de tirer des leçons de leur expérience et expertise.

7.1 Muslim Organizations - Les organisations musulmanes

On-Campus Clubs (Ex: TMA, ABSA) - Clubs sur le campus

While the UOMSA is conscious of theological differences between other religious Muslim associations on campus, collaboration in non-theological initiatives is encouraged in order to promote unity and peace.

Bien que l'UOMSA soit consciente des différences théologiques entre les autres associations religieuses musulmanes sur le campus, la collaboration à des initiatives non théologiques est encouragée afin de promouvoir l'unité et la paix.

Collaboration in faith-based events should be carried out with caution and under the guidance of the Imams council

La collaboration à des événements religieux devrait se faire avec prudence et sous la direction du Conseil des Imams.

7.1.1 Mosques - Mosquées

The UOMSA will encourage collaboration with mosques and organizations that are represented by the official Imams council of Ottawa/Gatineau and the UMO-OG.

Collaborations with mosques and organizations not represented by the official imam council will be avoided unless necessary, contextual and approved by the UOMSA official contacts from the Imams Council. These three official contacts from the Imams Council shall be contacted and engaged by the **President** and **Vice President of External Affairs**.

L'UOMSA encouragera la collaboration avec les mosquées et les organisations qui sont représentées par le conseil officiel des imams d'Ottawa/Gatineau.

Les collaborations avec des mosquées et des organisations non représentées par le conseil officiel de l'imam seront évitées à moins que cela ne soit nécessaire, contextuel, urgent et approuvé par les contacts officiels de l'UOMSA au sein du Conseil des imams. **Le président et le vice-président des Affaires extérieures** communiqueront avec ces trois personnes-ressources officielles du Conseil des imams et les engageront.

Three official contacts from Imams council:

1. Imam Ismail Al-Batnuni (Assunah Muslims Association - Ottawa South)

2. Imam Sikander Hashmi (Kanata Muslims Association - Ottawa West)

3. Imam Ahmed Limame - (Outauosis Islamic Center - Gatineau)

Trois contacts officiels du conseil des imams :

1. Imam Ismail Al-Batnuni (Association des musulmans d'Assounah - Ottawa-Sud)

2. Imam Sikander Hashmi (Association des musulmans de Kanata - Ottawa-Ouest)

3. Imam Ahmed Limame - (Centre islamique de l'Outaouais - Gatineau)

7.1.2 Other Organizations (NCCM, HCI, Islamic Relief, Muslim link, Etc..) - **Autres organisations**

In collaboration with other organizations, the nature of the event/organization must be evaluated to ensure that they are in line with the MSA's mission, values, and vision. Collaboration with other Organizations on campus will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

En collaboration avec d'autres organisations, la nature de l'événement ou de l'organisation doit être évaluée pour s'assurer qu'ils sont conformes à la mission, aux valeurs et à la vision de la MSA. La collaboration avec d'autres organisations sur le campus sera encouragée ou évitée sur la base des conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

NCCM → The UOMSA recognizes the importance of being socially & politically correct whilst holding firm to its values, with that being said the UOMSA is encouraged to only engage or collaborate when advocacy help/intervention is needed for the association and its members.

NCCM → L'UOMSA reconnaît l'importance d'être socialement et politiquement correct tout en restant fidèle à ses valeurs, tout en affirmant que l'UOMSA n'est encouragée à s'engager ou à collaborer que lorsque l'association et ses membres ont besoin d'aide ou d'intervention pour leur plaidoyer.

HCI, Islamic Relief → The UOMSA recognizes the weight of accountability and transparency the association will be held for any [exterior] monetary involvement/collaboration, therefore, will continue dealing with both HCI & Islamic Relief as they are listed as credible major/general organizations that are involved in important and diverse causes around the world. Nonetheless, The UOMSA should also be keen on details for any project.

HCI, Islamic Relief → L'UOMSA reconnaît le poids de la responsabilité et de la transparence que l'association aura pour toute participation/collaboration monétaire[extérieure] et, par conséquent, continuera à traiter à la fois avec HCI et Islamic Relief car ils sont répertoriés comme des organisations majeures et générales crédibles qui sont impliquées dans des causes importantes et diverses dans le monde. Néanmoins, l'UOMSA devrait également être attentive aux détails de tout projet.

Muslim link → Basing it off the mission statement of the UOMSA which states bridging its members to the wider community, the UOMSA recognizes Muslim Link as an outlet where majority readers are Muslims around the city/country. Involvement should solely be with the focus/intention of positively increasing the UOMSA's visibility through initiatives, major events whilst being mindful of the representation of the association on religious and political views.

Muslim link → En se basant sur l'énoncé de mission de l'UOMSA qui stipule qu'en faisant le lien entre ses membres et l'ensemble de la communauté, l'UOMSA reconnaît Muslim Link comme un média où la majorité des lecteurs sont musulmans dans la ville ou le pays. L'implication doit se faire dans le seul but d'augmenter positivement la visibilité de l'UOMSA à travers des initiatives, des événements majeurs tout en gardant à l'esprit la représentation de l'association sur les vues religieuses et politiques.

7.1.3 Universities MSA's (CUMSA) - Universités MSA's

The UOMSA recognizes the importance of uniting MSA's around the city and encourages collaboration/involvement in order to promote support, unity and peace between student Muslims associations. The UOMSA also recognizes the importance of uniting MSA's worldwide and highly encourages collaboration/involvement in order to promote support, unity, and peace between student Muslims associations and to build a strong MSA network.

The UOMSA also recognizes the history with CUMSA and will always act as the first hand to bring about collaboration between both parties.

L'UOMSA reconnaît l'importance d'unir les MSA autour de la ville et encourage la collaboration et l'implication afin de promouvoir le soutien, l'unité et la paix entre les associations d'étudiants musulmans.

L'UOMSA reconnaît également l'histoire de CUMSA et agira toujours comme la première main pour favoriser la collaboration entre les deux parties.

7.1.4 High school MSAs (Bell high school, Merivale, etc) - MSA du secondaire

The UOMSA recognizes the importance of uniting MSA's around the city and encourages collaboration/involvement in order to promote support, unity and peace between student Muslims associations.

The UOMSA also recognizes the hardships high school MSA's go through and will encourage outreach, financial support if means permit and assist in advice where needed.

L'UOMSA reconnaît l'importance d'unir les MSA autour de la ville et encourage la collaboration et l'implication afin de promouvoir le soutien, l'unité et la paix entre les associations d'étudiants musulmans.

L'UOMSA reconnaît également les difficultés qu'éprouvent les élèves des écoles secondaires et encouragera la sensibilisation, le soutien financier si les moyens le permettent et l'aide en matière de conseils au besoin.

7.1.5 Community Centres - Les centres communautaires

The UOMSA recognizes the importance of supporting local community centers, whose aim is to nurture, build, and unite their own localities through multi-disciplinary services.

Collaboration with local community centers will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

L'UOMSA reconnaît l'importance de soutenir les centres communautaires locaux, dont le but est de nourrir, construire et unir leurs propres localités par le biais de services multidisciplinaires.

La collaboration avec les centres communautaires locaux sera encouragée ou évitée sur la base des conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

We recognize the crucial role that community leaders, and chaplains, play within their own respective communities, along with the services they provide, with an emphasis being on Muslim owned and operated centers.

Nous reconnaissons le rôle crucial que jouent les dirigeants communautaires et les aumôniers au sein de leurs communautés respectives, ainsi que les services qu'ils fournissent, l'accent étant mis sur les centres appartenant et gérés par des musulmans.

7.1.6 Non-Muslim Organizations - Organisations non musulmanes

On-Campus Clubs - Clubs sur le campus
Religious Clubs (Christian clubs, Jewish club, etc) - Clubs religieux

While the UOMSA is conscious of faith differences between other religious Clubs on campus, collaboration in moderated/supervised religious dialogue is encouraged in order to promote unity and peace.

Collaboration with non Muslim Organizations on campus will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

Bien que l'UOMSA soit consciente des différences religieuses entre les autres clubs religieux du campus, la collaboration dans le dialogue religieux modéré/supervisé est encouragée afin de promouvoir l'unité et la paix.

La collaboration avec les organisations non musulmanes sur le campus sera encouragée ou évitée sur la base des conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

Collaborating in activities and events should occur keeping in mind the different beliefs, values, and views across different faiths.

La collaboration aux activités et aux événements devrait se faire en gardant à l'esprit les différentes croyances, valeurs et points de vue des différentes confessions.

7.2.1 Non-Religious Clubs - Clubs non religieux

Collaboration with non religious clubs that promotes humanitarian work and is not faith based will be promoted based on the guidance of the Imams council. The UOMSA will refrain from any type of cultural affiliations with any club.
La collaboration avec les clubs non religieux qui promeuvent le travail humanitaire et qui ne sont pas basés sur la foi sera encouragée sur la base des conseils du conseil des imams. L'UOMSA s'abstiendra de toute affiliation culturelle avec un club.

7.2.2 Non-profit Organizations - Organismes sans but lucratif

The UOMSA recognizes the weight of accountability and transparency the association will be held for any [exterior] monetary involvement/collaboration, therefore, will continue dealing with both HCI & Islamic Relief as they are listed as credible major/general organizations that are involved in important and diverse causes around the world. Nonetheless, The UOMSA should also be keen to details for any project and be open to Non-Islamic Non-profit Organizations if need to be.

L'UOMSA reconnaît le poids de la responsabilité et de la transparence que l'association devra assumer pour toute participation/collaboration monétaire[extérieure], par conséquent, elle continuera à traiter avec HCI et Islamic Relief, qui sont des organisations majeures et générales crédibles impliquées dans des causes importantes et diverses dans le monde entier. Néanmoins, l'UOMSA devrait également être attentive aux détails de tout projet et être ouverte aux organisations à but non lucratif non islamiques si nécessaire.

Collaboration with non profit organizations will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

Scrutiny is required when working with other non-profit and charity organizations, in regards to how funds are used and distributed.

La collaboration avec les organisations à but non lucratif sera encouragée ou évitée grâce aux conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

Il faut examiner attentivement la façon dont les fonds sont utilisés et distribués lorsqu'on travaille avec d'autres organismes sans but lucratif et de bienfaisance.

7.2.3 Government Affiliated Organizations - Organismes affiliés du gouvernement

The UOMSA recognizes and acknowledges its history with the government/media and will only get involved when strictly necessary and under PR advisement

Collaboration with government affiliated organizations on campus will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

L'UOMSA reconnaît et reconnaît son histoire avec le gouvernement/les médias et n'interviendra qu'en cas de stricte nécessité et sous conseil de relations publiques.

La collaboration avec les organisations gouvernementales affiliées sur le campus sera encouragée ou évitée grâce aux conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

7.2.4 Media - Médias
On Campus Media (ZOOM, fulcrum, etc) - Médias sur le campus

The UOMSA is encouraged to build a strong relationship with the school's media outlet in order to help develop/represent a positive image of the UOMSA whilst remaining non-partisan.

Collaboration with campus media will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

L'UOMSA est encouragée à nouer des relations solides avec les médias de l'école afin d'aider à développer/représenter une image positive de l'UOMSA tout en restant non partisane.

La collaboration avec les médias du campus sera encouragée ou évitée grâce aux conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

Off-Campus Media (CTV, Newspapers, etc) - Médias hors campus

The UOMSA recognizes and acknowledges its history with the government/media and will only get involved when strictly necessary and under PR advisement, with the goal of spreading a positive image of the MSA and the Muslim community in general.

Collaboration with off Campus Media will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

L'UOMSA reconnaît et reconnaît son histoire avec le gouvernement/les médias et n'interviendra qu'en cas de stricte nécessité et sous conseil de relations publiques, dans le but de diffuser une image positive de la MSA et de la communauté musulmane en général.

La collaboration avec les médias hors campus sera encouragée ou évitée en se basant sur les conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

7.3 - External Organizations - Organismes externes

7.3.1 Muslim Organizations - Organisations musulmanes

Mosques (Abu Hurayrah center, other united organizations) - Mosquées

Collaboration with external Organizations will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

La collaboration avec des organisations externes sera encouragée ou évitée en se basant sur les conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

7.3.2 Other Organizations - Autres organismes

In collaboration with other organizations, the nature of the event/organization must be evaluated to ensure that they are in line with the MSA's mission, values, and vision. Collaboration is neither encouraged nor discouraged.

Any Islamic conference, event, festival, etc →Get involved when the event/initiative presents more good than harm and if it is approved by the Imam Council contacts.

En collaboration avec d'autres organisations, la nature de l'événement ou de l'organisation doit être évaluée pour s'assurer qu'ils sont conformes à la mission, aux valeurs et à la vision de la MSA. La collaboration n'est ni encouragée ni découragée.

Toute conférence islamique, événement, festival, etc. →Get impliqués lorsque l'événement/initiative présente plus de bien que de mal et si elle est approuvée par les contacts du Conseil de l'Imam.

7.3.4 Non-Muslim Organizations - Organisations non-musulmanes

Government Affiliated Organizations (MPPs, MPs, etc) - Organismes affiliés du gouvernement

The UOMSA recognizes and acknowledges its history with the government/media and will only get involved when strictly necessary and under PR advisement

Collaboration with External Non Muslim Organizations on campus will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

L'UOMSA reconnaît et reconnaît son histoire avec le gouvernement/les médias et n'interviendra qu'en cas de stricte nécessité et sous conseil de relations publiques.

La collaboration avec les organisations externes non musulmanes sur le campus sera encouragée ou évitée sur la base des conseils du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

7.4 - Independent - Indépendant

Collaboration with independent individuals will be encouraged or avoided based on the guidance and counsel of the imams council, conveyed and directed by the legislated three official contacts.

La collaboration avec des personnes indépendantes sera encouragée ou évitée en fonction des conseils et de l'orientation du conseil des imams, transmis et dirigé par les trois contacts officiels prévus par la loi.

BY-LAW NO.8 -

Khutbah/Friday Sermon Policy - Politique de sermon Khutbah/Vendredi

8.0 Summary: The following policy has been structured, reviewed and approved by the UOMSA executive team of 2019-2020. Please be advised that in order to develop such a policy, measures were taken to seek advice from prominent and respected leaders of the larger Muslim community and Imams Council of Ottawa. We hope that all potential khateebs will abide by this policy thoroughly in order to enhance logistical coordination, strengthen adherence to campus regulations and most importantly foster educational and inclusive sermons.

Résumé : La politique suivante a été structurée, revue et approuvée par l'équipe exécutive actuelle de l'UOMSA de 2019-2020. Veuillez noter qu'afin d'élaborer une telle politique, des mesures ont été prises pour obtenir l'avis de dirigeants éminents et respectés de l'ensemble de la communauté musulmane et du Conseil des imams d'Ottawa. Nous espérons que tous les kataebs potentiels se conformeront entièrement à cette politique

afin d'améliorer la coordination logistique, de renforcer le respect des règlements du campus et surtout de favoriser des sermons éducatifs et inclusifs.

8.1 - Time Management -

8.1.1 - Time allocated for a single Friday sermon shall not exceed 35 minutes during regular school weeks

Le temps alloué pour un seul sermon du vendredi ne doit pas dépasser 35 minutes pendant les semaines scolaires normales.

8.1.2 - Time allocated for a single Friday sermon shall not exceed 30 minutes during examination weeks

Le temps alloué pour un seul sermon du vendredi ne doit pas dépasser 30 minutes pendant les semaines d'examen.

8.1.3 - Individual assigned to deliver the Friday sermon shall be present at the designated location 5 minutes prior to the start of the sermon

La personne chargée de prononcer le sermon du vendredi doit être présente à l'endroit désigné 5 minutes avant le début du sermon.

8.2 - Campus Regulations and Audience Awareness - Règlement sur les campus et sensibilisation du public

8.2.1 - All Friday sermons shall be respectful and in accordance with the Holy Quran and Prophetic tradition

Tous les sermons du vendredi doivent être respectueux et en accord avec le Saint Coran et la tradition prophétique.

8.2.2 - Method of delivery and content of all Friday sermons shall align with Islamic values and be mindful of Canadian values

La méthode de présentation et le contenu de tous les sermons du vendredi doivent être conformes aux valeurs islamiques et tenir compte des valeurs canadiennes.

8.2.3 - Controversial topics and/or statements that can be detrimental to the inclusivity of the audience shall be avoided

Les sujets controversés et/ou les déclarations qui peuvent nuire à l'inclusion de l'auditoire doivent être évités.

8.2.4 - Controversial topics and/or statements that breach campus policies and regulations shall be avoided

8.2.4 - Les sujets controversés et/ou les déclarations qui enfreignent les politiques et règlements du campus doivent être évités.

8.3. - Announcements, Marketing and Fundraising - Annonces, marketing et collecte de fonds

8.3.1 - Individual delivering the Friday Sermon shall abstain from making announcements on behalf of any organization (s)

La personne qui prononce le sermon du vendredi doit s'abstenir de faire des annonces au nom d'une ou de plusieurs organisations.

8.3.2 - Individual delivering the Friday Sermon shall abstain from prompting to raise funds or market for any organization (s)

La personne qui prononce le sermon du vendredi doit s'abstenir de solliciter des fonds ou de faire du marketing pour une ou plusieurs organisations.

8.3.3 - All announcement requests shall be approved by the UOMSA executive council and announced by a member of the executive team before the sermon commences or after it concludes

Toute demande d'annonce doit être approuvée par le conseil exécutif de l'UOMSA et annoncée par un membre de l'équipe exécutive avant le début du sermon ou après sa conclusion.

BY-LAW NO.9

Marketing and Social Media Policy - Politique en matière de marketing et de médias sociaux

9.1 - Marketing of any organization on UOMSA social media platforms shall be in accordance to whether an organization is a platinum, gold, silver, bronze or community sponsor of the UOMSA.

Le marketing de toute organisation sur les plateformes de médias sociaux de l'UOMSA doit être en accord avec le fait qu'une organisation est un sponsor platine, or, argent, bronze ou communautaire de l'UOMSA.

9.2 - If an organization is not a sponsor of the UOMSA they shall only be marketed on the UOMSA newsletter and/or slack channel if sanctioned by the UOMSA official collaboration policy. **(See BY-LAW NO.7)**

Si une organisation n'est pas un sponsor de l'UOMSA, elle ne sera commercialisée sur le bulletin d'information de l'UOMSA et/ou sur le canal slack que si elle est autorisée par la politique officielle de collaboration de l'UOMSA. (Voir RÈGLEMENT N° 7)

9.3 - If an organization that is not an official sponsor of the UOMSA requests to be marketed on UOMSA social media platforms (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter), their request will be approved under the following conditions:

- The event, program, class or statement that has been requested to be marketed is in direct collaboration with the UOMSA
- The organization is in alignment with the UOMSA official collaboration policy **(See By-LAW NO.7)**
- The executive committee decides based on majority vote that there is a benefit to collaborate and market for this organization on UOMSA social media platforms

Si une organisation qui n'est pas un sponsor officiel de l'UOMSA demande à être commercialisée sur les plateformes de médias sociaux UOMSA (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter), sa demande sera approuvée sous les conditions suivantes :

- L'événement, le programme, la classe ou la déclaration dont la commercialisation a été demandée est en collaboration directe avec l'UOMSA.
- L'organisation est en conformité avec la politique de collaboration officielle de l'UOMSA (voir le règlement n° 7).
- Le comité exécutif décide à la majorité des voix qu'il y a un avantage à collaborer et à commercialiser pour cette organisation sur les plateformes de médias sociaux de l'UOMSA.

9.4 - The Communication Officer is the main handler of all UOMSA social media platforms and shall decide which pictures, vidoes, statements and captions to post under advisement of other fellow executives.

Le Responsable de la communication est le gestionnaire principal de toutes les plateformes de médias sociaux de l'UOMSA et décide des photos, vidéos, déclarations et légendes à publier en tenant compte des avis des autres membres de la direction.

9.5 - All pictures, videos and statements posted on the UOMSA social media platforms shall be appropriate in accordance with the aim, purpose and values of the UOMSA. Any picture, video or statements deemed to be inappropriate, offensive or unIslamic by **1/2** of the executive shall be automatically removed from all social media platforms. Additionally, in the case where an executive consults an official contact from the Imams council **(See BY LAW 7.1.1)** and this contact advises to remove the picture, video or statement, it will automatically be removed despite contestation from any other executive.

Toutes les images, vidéos et déclarations publiées sur les plateformes de médias sociaux de l'UOMSA doivent être conformes à l'objectif, au but et aux valeurs de l'UOMSA. Toute image, vidéo ou déclaration jugée inappropriée, offensante ou non islamique par la moitié

de l'exécutif sera automatiquement retirée de toutes les plateformes de médias sociaux. De plus, dans le cas où un dirigeant consulte un contact officiel du conseil des imams (voir RÈGLEMENT 7.1.1.1) et que ce contact conseille de retirer la photo, la vidéo ou la déclaration, elle sera automatiquement retirée malgré la contestation de tout autre dirigeant.

9.6 - UOMSA executives, in particular the communications officer are not permitted to entitle or authorize picture, video or statement selection for social media platforms to UOMSA members or members of the general public. **(See BY-LAW 9.4)**

Les cadres de l'UOMSA, en particulier le responsable de la communication, n'ont pas le droit d'autoriser ou d'autoriser la sélection d'images, de vidéos ou de déclarations pour les plateformes de médias sociaux aux membres de l'UOMSA ou aux membres du public en général. (Voir RÈGLEMENT 9.4)

9.7 - All executives shall have access to the UOMSA social media platforms at all times

Tous les cadres doivent avoir accès aux plates-formes de médias sociaux de l'UOMSA à tout moment.

9.8 - Only the Communications Officer and President shall have authority to reply to messages, reply to comments and post on the UOMSA social media platforms. Other executives shall have permission to carry out the above actions in this specific policy if given permission by the two mentioned executives.

Seuls l'agent de communication et le président ont le pouvoir de répondre aux messages, de répondre aux commentaires et d'afficher sur les plateformes de médias sociaux de l'UOMSA. Les autres dirigeants auront la permission d'effectuer les actions mentionnées dans la présente politique spécifique si les deux dirigeants mentionnés leur en donnent la permission.